Image not found or type unknown

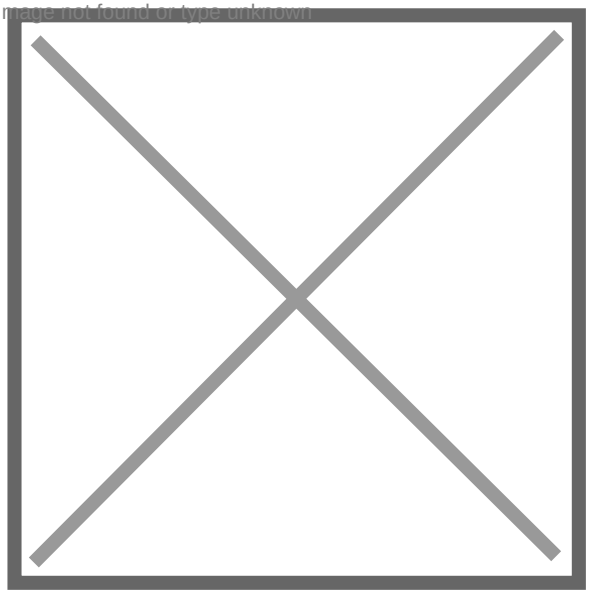

Cadeau offert peux le reprendre

Par **tixi**, le **21/03/2018** à **13:26**

bonjour
depuis onze ans nous vivons ensemble.
mon ami m'a offert des cadeaux qu'il a garde a son nom don 3 bagues d'occasion plus une alliance
il refuse de confirmé ses cadeaux par écris
peut'il me les reprendre

Par **nihilscio**, le **21/03/2018** à **13:46**

Bonjour,

Il n'y a pas lieu de confirmer par écrit.
Les objets que vous détenez sont présumés vous appartenir. Si votre ami en revendique la propriété, à lui d'apporter la preuve qu'il en est propriétaire et une facture, si facture il y a, ne prouve qu'une chose, que c'est lui qui les a achetés. Cela ne lui confère aucun droit. Si vous détenez ces objets, c'est qu'il vous les a donnés et il ne peut vous les reprendre. En matière de meuble, possession vaut titre.

Par **amajuris**, le **21/03/2018** à **15:39**

bonjour,
le donataire n'a pas à rendre les présents d'usage au donateur.

quand on donne,sans condition préalable, c'est immédiatement et irrévocablement.
comme disent les enfants, donner c'est donner, reprendre c'est voler.
salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés